Image not found or type unknown

Convention SYNTEC - Comment déterminer l'échelon/salaire mini

Par **nenu**, le **05/10/2009** à **17:24**

Bonjour,
Je suis salarié d'une société dont la convention est SYNTEC.
Mon contrat de travail ainsi que mes fiches de salaires n'indiquent pas mon échelon et mon coefficient.
En lisant la convention j'ai cru comprendre que ces mentions étaient obligatoires et que du l'échelon/coeff découle un salaire minimum.
Au jour d'aujourd'hui je ne perçois pas le salaire minimum de l'échelon/coeff le plus bas.
- Comment déterminer mon échelon/coeff sachant que j'ai moins d'un an d'ancienneté dans la boite et que j'ai un BAC+5 (et 9 ans d'expérience derrière moi) et un poste qui demande de l'autonomie et la prise d'initiatives?
- Puis je demander une régularisation de salaire ?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés